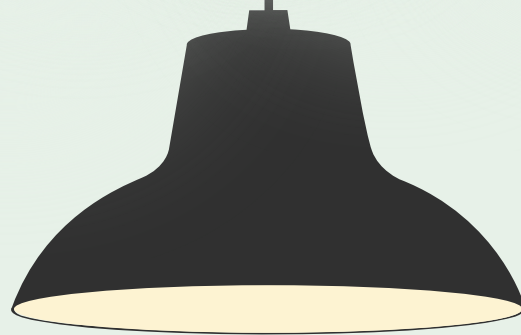


PARLE-MOI DE TSA



CARTES D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES ACTIVITÉS DE LOISIRS



Cartes d'accompagnement
donnant accès aux activités de
loisirs pour les personnes autistes.

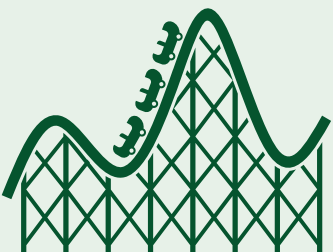


TABLE DES MATIÈRES

- **Carte d'accompagnement loisir (CAL)** **2**
- **Carte Accès 2** **3**



01.

La Carte accompagnement loisir (CAL)

La CAL accorde la gratuité d'entrée à l'individu qui accompagne la personne handicapée au sein d'organismes partenaires. Toutefois, la personne handicapée doit payer son entrée.



Critères d'admissibilité :

- Avoir un handicap ou une incapacité permanente ou sur le long terme ;
- Être âgé de 5 ans et plus ;
- Être résident du Québec ;
- Avoir besoin de l'aide d'une personne accompagnatrice pour l'une de ces raisons : faire l'activité de façon sécuritaire, répondre à ses besoins personnels ou pour communiquer, s'alimenter, se déplacer ou s'orienter.

Pour obtenir la CAL, vous devez suivre les étapes suivantes :

- Compléter **le formulaire - Demande de la CAL** ;
- Inclure une preuve d'admissibilité parmi les suivantes :
 - Pour un enfant : Avis d'allocation canadienne pour enfants incluant la Prestation pour enfant handicapé (PEH) ou l'avis du Supplément pour enfant handicapé (SEH ou SEHNSE) compris dans l'allocation familiale de Retraite Québec ;
 - Pour un adulte : le formulaire d'acceptation du Crédit d'impôt pour la personne handicapée (CIPH) ou de la Prestation pour personne handicapé (PCPH).
- Inclure une photo du visage de la personne autiste ;
- Remplir la demande **en ligne**.

02.

La Carte Accès 2

Cette carte vous accorde la gratuité ou un important rabais si vous accompagnez une personne handicapée dans les sites participants à travers le Canada.

À Montréal, la *Carte Accès 2* est acceptée au Centre des Sciences de Montréal, à la Ronde, dans certains musées, cinémas, théâtres et bien d'autres.



Pour être admissible à la *Carte Accès 2*, vous devez vivre avec un handicap permanent nécessitant l'aide d'une personne de soutien lorsque vous vous rendez dans les établissements participants.

Pour faire une demande :

1. Remplir le **formulaire de demande**.

Vous devrez compléter la section B, tandis que la section C devra être remplie par un professionnel de la santé autorisé.

2. Acquitter les frais :

- 20\$ pour 3 ans ;
- 30\$ pour 5 ans.

3. Soumettre votre demande :

- **Par courriel** : access2card@easterseals.ca
- **Par fax** : 416-932-9844
- **Par la poste** : 40 Holly Street, Suite 401, Toronto, ON, M4S 3C3

Document de référence produit par



4450 rue St-Hubert, local 320, Montréal (Québec) H2J 2W9

Téléphone: 514 524-6114

Site Web : www.autisme-montreal.com

Courriel : accueil@autisme-montreal.com

Dernière mise à jour : Janvier 2026

Le contenu est susceptible d'être modifié à tout moment, sans préavis. Si vous remarquez que l'information a changé, veuillez nous contacter.